Division de l'investissement, des sciences et de la technologie (DIST)

Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2012

CONFIDENTIEL une fois rempli

If you would prefer to receive this questionnaire in English, please call: 1-877-992-3999.

	Veuillez inscrire votre adresse électronique.
	Adresse électronique
C0009	
	Veuillez vérifier le nom et l'adresse de l'entreprise ainsi que le nom du contact et faire les corrections nécessaires.
C0001	Dénomination sociale
C0002	Nom commercial
C0008	Prénom
C0028	Nom de famille
C0004	Adresse (numéro et rue)
C0005	Ville
C0006	Province, territoire ou état Code postal ou code de zone

RENSEIGNEMENTS POUR LE RÉPONDANT

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

Cette enquête recueille des données essentielles à la production de renseignements statistiques pertinents permettant de suivre les activités scientifiques et technologiques au Canada et d'appuyer l'élaboration des politiques relatives aux sciences et à la technologie. Vos données permettront la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et développement (R-D) ainsi que la totalisation de données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans la publication Recherche et développement industriels (numéro 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024, 358-0140 et 358-0161.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques ou pour la recherche.

Confidentialité

La Loi sur la statistique protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité et les ententes de partage de données se trouvent à la fin du questionnaire.

Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'année financière se terminant en 2012. Ne pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer tous les montants en milliers de dollars canadiens.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique.

Avis: Il n'y a aucun risque de divulgation si vous remplissez un questionnaire en ligne sur le Web.

Veuillez remplir un questionnaire distinct pour chaque société menant des activités de recherche et développement (R-D) au Canada.

- Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte, veuillez consulter la question 1 b) pour de plus amples
- Si votre société effectue de la R-D, vous devez répondre à toutes les questions.
- Si votre société n'effectue pas de R-D mais finance des activités de R-D, vous devez répondre aux questions 2 à 8, 15 à 18 et remplir la section Information de la personne-ressource.

Pour plus d'information, consultez la section Information et **définitions** à la fin du questionnaire.

Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant sa réception.

5-5300-402.2 : 2013-08-12 SQC/SAT-465-60041

RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

Version électronique du questionnaire : En vue de réduire l'utilisation du papier et de répondre aux besoins des répondants, Statistique Canada a mis au point un mode de réponse par Internet pour que vous puissiez remplir votre questionnaire en ligne. Si vous souhaitez fournir vos données par voie électronique, composez le 1-877-992-3999.

Éviter les rappels : Pour éviter que l'on vous rappelle à des fins de vérification, indiquez « 0 » (zéro) à la ligne du total des questions qui ne s'appliquent pas aux activités de votre entreprise. De plus, si votre entreprise a connu un changement important dans les dépenses ou le financement de la recherche et développement (R-D), veuillez en indiquer la raison dans la section « Raisons des variations importantes ».

DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS (QUESTIONS 1 À 5)

1. a)	Veuillez fournir le numéro de TPS (numéro d'entreprise) de l'entreprise déclarant des	0056	
	dépenses en R-D et/ou des paiements pour la technologie dans ce questionnaire.		

b) Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte et si vous avez fait une déclaration regroupée d'un programme d'incitation fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) à l'Agence du revenu du Canada (ARC), veuillez inscrire le nom et le n° de TPS ou le numéro d'entreprise (NE) des autres sociétés effectuant ou qui finance de la R-D au Canada pour lesquelles des données feront partie du présent questionnaire. Si des formulaires de RS et DE distincts ont été présentés à l'ARC et que vous souhaitez faire une déclaration regroupée d'activités en R-D, veuillez communiquer avec nous.

Nom des sociétés (Veuillez inscrire en lettres moulées la ou les appellations légales intégrales. N'indiquez pas la	N° de TPS (NE)		Effectue de la R-D		Indiquez la relation avec la société déclarante	
société à laquelle ce questionnaire a été adressé)		Oui	Non	Parent	Filiale	Autre
120_1	121_1	122_1		123_1		
		1	3	1	2	3
120_2	121_2	122_2		123_2		
		1	3	1	2	3
120_3	121_3	122_3		123_3		
		1	3	1	2	3
120_4	121_4	122_4		123_4		
		1	3	1	2	3

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez utiliser la section Commentaires généraux à la page 14.

c) Dernière année pour laquelle une demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental (T661 R-D) a été produite auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

			AIIII	166
•	139	2	0	

2. ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2012

Année Mois Jour Année Mois Jour

Du : 201 2 0 1 2 0 1 2

 TOTAL DES REVENUS CANADIENS de la société déclarante et des sociétés énumérées à la question 1.b). Veuillez indiquer le montant approximatif de leurs ventes et autres revenus provenant d'opérations canadiennes pour 2012.

Figurent ici le produit de la vente de biens et de services au Canada (après déduction des taxes de vente et d'accise) et d'autres revenus tels que ceux provenant de placements et de loyers. Tous les biens vendus comprennent les biens vendus en consignation expédiés hors du Canada. Les revenus doivent être déclarés en milliers de dollars canadiens.



4. TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS AU CANADA de la société déclarante et des sociétés énumérées à la question 1.b). Veuillez indiquer le montant approximatif des salaires et traitements de tous les employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2012.

	(1	milliers de \$CAN)	
•	303	000 \$	
			_

 TOTAL DES EMPLOYÉS AU CANADA de la société déclarante et des sociétés énumérées à la question 1.b). Veuillez indiquer le nombre moyen d'employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2012.

Page 02 5530402022

,				
DÉFI	NIT	DE	1 /	$\mathbf{D}^{-}\mathbf{D}$
DEFI			-	n-D

La recherche et développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

6.	A effectué de la R-D en 2012	³¹⁰ 1 Oui	³ Non	
7.	Projette d'effectuer de la R-D en 2013	³¹¹ Oui	³ Non	
8.	Prévoit effectuer de la R-D en 2014	³¹² 1 Oui	³ Non	

Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, veuillez passer à la **question 9**. Si vous avez répondu **NON** à toutes ces questions, veuillez passer à la **question 15**.

DONNÉES SUR LA R-D EFFECTUÉE - DÉPENSES, PERSONNEL

9. DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EFFECTUÉE <u>AU SEIN</u> DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et par les sociétés énumérées à la question 1.b) en milliers de dollars canadiens (le total des dépenses de R-D de 2012 doit correspondre au total des questions 11, 12, 13 et 14).

	Effectuées en 2011	Effectuées en 2012	Projetées pour 2013	Prévues pour 2014
	1	(milliers	de \$CAN)	
Dépenses courantes				
Salaires et traitements*	504 000 \$	501	502	503
Autres dépenses courantes**	514 000 \$	511 000 \$	512	513
Total, dépenses courantes	524 000 \$	521	522	523
Dépenses en immobilisations				
Terrains	534	531	532	533
Bâtiments	544	541 000 \$	542	543
Matériel et autre	554	551 000 \$	552	553
Total, immobilisations	564	561	562	563
Total	574	571 000 \$	572	573

^{*} Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

Page 03 5530402032

^{**} Inclure les contrats de services nécessaires à l'exécution de la R-D (p. ex., les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole brut). Exclure les contrats pour les travaux de R-D proprement dits; ceux-ci doivent être déclarés à la question 15. Exclure la dépréciation des immobilisations.

10. PERSONNEL DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE AFFECTÉ À LA R-D et des sociétés énumérées à la question 1.b) en 2012 (équivalent temps plein*).

Pour les définitions du personnel affecté à la R-D, consultez la section Information et définitions à la fin du questionnaire.

* Équivalent temps plein (ETP) – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, dans ce cas : ETP = 1 + 1/4 + 1/4 = 1.75 scientifiques.

	Équivalent temps plein*
a) Total du personnel de R-D par profession	
Scientifiques et ingénieurs	321
Administrateurs de la R-D	322
Total des professionnels :	320
Techniciens et technologues	324
Personnel de soutien administratif	325
Total du personnel de soutien technique et administratif :	323
Total (cellules 3	320 + 323)
b) Personnel professionnel de R-D selon le niveau de scolarité	
Sans diplôme collégial ou universitaire	327
Avec un diplôme collégial	328
Avec un grade universitaire : Baccalauréat	329
Maîtrise	330
Doctorat	331
Total (correspondant à la ce	ellule 320)
c) Personnel de soutien technique et administratif à la R-D selon le niveau de scola	rité
Sans diplôme collégial ou universitaire	333
Avec un diplôme collégial	334
Avec un grade universitaire : Baccalauréat	335
Maîtrise	336
Doctorat	337
Total (correspondant à la ce	ellule 323)

Page 04 5530402042

11. RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX SUR LA R-D EFFECTUÉE <u>AU SEIN</u> DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et des sociétés énumérées à la question 1.b) en 2012.

(Les dépenses doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.)

- * Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez inclure la province ou le territoire le plus proche.
- ** Équivalent temps plein (ETP) Voir la définition à la question 10.

	Dépense	s de R-D	Personnel de R-D		
Province ou territoire où la R-D a été effectuée*	Courantes	En immobilisations	Professionnel	Personnel de soutien technique et administratif	
	(milliers	de \$CAN)	(équivalent t	emps plein)**	
a) Terre-Neuve-et-Labrador	701 000 \$	711 000 \$	721	731	
b) Île-du-Prince-Édouard	702	712	722	732	
c) Nouvelle-Écosse	703	713	723	733	
d) Nouveau-Brunswick	704	714	724	734	
e) Québec	792 000 \$	793	794	795	
f) Ontario	796	797 000 \$	798	799	
g) Manitoba	709	719 000 \$	729	739	
h) Saskatchewan	741 000 \$	751 000 \$	761	771	
i) Alberta	742 000 \$	752	762	772	
j) Colombie-Britannique	743	753	763	773	
k) Yukon	780 000 \$	781	782	783	
I) Territoires du Nord-Ouest	784 000 \$	785	786	787	
m) Nunavut	788 000 \$	789	790	791	
Total (égal aux dépenses de R-D de 2012 déclarées à la question 9 (cellules 521 et 561) et au personnel de R-D en 2012 déclaré à la question 10. a) (cellules 320 et 323))	745	755	765	775	
(cellules 320 et 323))	000 \$	000 \$			

Page 05 5530402052

EMPLACEMENT DES ACTIVITÉS EN R-D

12. POUR L'ANNÉE 2012, VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE POUR CHAQUE EMPLACEMENT DE CODE POSTAL OÙ DE LA R-D EST EFFECTUÉE, indiquer le code postal, la valeur (en milliers de dollars canadiens) du total des dépenses de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 9, cellule 571) et le nombre d'équivalents temps plein du personnel de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 10, cellule 326).

Si vous comptez plus de cinq emplacements de code postal, veuillez remplir la grille pour les quatre emplacements ayant les dépenses de R-D les plus élevées et déclarer le reste des dépenses de R-D et du personnel de R-D de votre société dans la cinquième ligne.

* Équivalent temps plein (ETP) – Voir la définition à la question 10.

	Code postal	Total des dépenses de R-D (milliers de \$CAN)	Total des équivalents temps plein*		
1.	340_1	341_1 000 \$	342_1		
2.	340_2	341_2 000 \$	342_2		
3.	340_3	341_3 000 \$	342_3		
4.	340_4	341_4	342_4		
5.	340_5	341_5	342_5		

Dans le cas de projets de R-D qui sont effectués à plus d'un emplacement, déclarer les dépenses et le personnel de R-D à l'emplacement de code postal principal, c'est-à-dire à celui ou est engagé la plus grande partie des dépenses. Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez indiquer la province ou le territoire le plus proche.

SOURCES DE FINANCEMENT

13. SOURCES DE FINANCEMENT DE LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE EN 2012

		Canadiennes	Étrangères
		(milliers	de \$CAN)
a) Financement provenant de cette société déclarant (Inclure également le financement des sociétés énumére ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux)	801	811	
b) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s) (se	ulement celles non comprises à	a question 13.a)	
Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers	de \$CAN)
802_1	807_1	803_1	804_1
		000 \$	000 \$
802_2	807_2	803_2	804_2
		000 \$	000 \$
802_3	807_3	803_3	804_3
		000 \$	000 \$
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser	Tabel a substitution	810	819
la section Commentaires généraux (page 14)	Total partiel b)	000 \$	000 \$

La question 13 continue sur la prochaine page >

Page 06 5530402062

888 1

888 2

(veuillez préciser la province) :

(veuillez préciser la province) :

la section Commentaires généraux (page 14)

Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser

3334

La question 13 continue sur la prochaine page >

Total partiel e)

889 1

889 2

840

(Question 13 - Suite) Canadiennes Étrangères f) Travaux de R-D effectués pour le compte d'autres sociétés Nom des sociétés Nº de TPS (NE) (milliers de \$CAN) (l'appellation légale intégrale en lettres moulées) 865_1 863_1 873_1 864_1 000\$ 000\$ 863_2 873_2 864_2 865_2 000\$ 863_3 864_3 865_3 873_3 000 \$ 000\$ 850 860 Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser Total partiel f) la section Commentaires généraux (page 14) 000 \$ g) Contrats de R-D d'organismes sans but lucratif du secteur privé Nom des organismes Nº de TPS (NE) (milliers de \$CAN) (l'appellation légale intégrale en lettres moulées) 874_1 876_1 877_1 875_1 000\$ 000\$ 874_2 875_2 876_2 877_2 000\$ 000\$ 874_3 876_3 877_3 875 3 000\$ 000\$ 878 879 Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser

	Cí	anadiennes	Étrangèr	es
		(milliers	de \$CAN)	
Somme des totaux partiels (a à h)	890	000 \$	895	000 \$
Total (correspondant au total des dépenses en R-D de 2012 inscrit à la question 9 (cellule 571))		800	000 \$	

la section Commentaires généraux (page 14)

h) Autres organismes (universités, gouvernement étranger, etc.)

Total partiel g)

Total partiel h)

000\$

000\$

882

000\$

DOMAINE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE

14. VEUILLEZ INDIQUER DANS QUELS DOMAINES SCIENTIFIQUES VOUS AVEZ EFFECTUÉ DE LA R-D EN 2012

* Équivalent temps plein (ETP) – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de maind'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, alors : ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75 scientifiques.

	Total des dép		Total des dépenses de R-D	Personnel de R-D
			(milliers de \$CAN)	(équivalent temps plein)*
a)	Sci	ences exactes et naturelles		
	i)	Mathématiques (1.01**)	905	906
	ii)	Sciences informatiques et de l'information (1.02.01 et 1.02.02) (exclure logiciels)	998	999
	iii)	Sciences physiques (1.03**)	911 000 \$	912
	iv)	Chimie (1.04**)	913 000 \$	914
	v)	Sciences de la terre et de l'environnement (1.05**)	915 000 \$	916
	vi)	Biologie (1.06**)	917 000 \$	918
	vii)	Autres sciences naturelles (1.07**)	919 000 \$	920
b)	b) Génie et technologie			
	i)	Génie civil (2.01**)	921 000 \$	922
	ii)	Génie et technologie du logiciel (1.02.03 et 2.02.09)	965	966
	iii)	Génie électrique, génie électronique et technologie de l'information (2.02.01 à 2.02.08)	967	968
	iv)	Génie mécanique (2.03**)	925 000 \$	926
	v)	Génie chimique (2.04**)	927 000 \$	928
	vi)	Génie des matériaux (2.05**)	929 000 \$	930
	vii)	Génie médical (2.06**)	931 000 \$	932
	viii)	Génie de l'environnement (2.07**)	933 000 \$	934
	ix)	Biotechnologie de l'environnement (2.08**)	935 000 \$	936
	x)	Biotechnologie industrielle (2.09**)	937 000 \$	938
	xi)	Nanotechnologie (2.10**)	939 000 \$	940
	xii)	Autres domaines du génie et des technologies (2.11**)	941 000 \$	942

La question 14 continue sur la prochaine page >

Page 09 5530402092

(Question 14 – Suite)

			Total des dépenses de R-D	Personnel de R-D
			(milliers de \$CAN)	(équivalent temps plein)*
c)	Sci	ences médicales et de la santé		
	i)	Médecine fondamentale (3.01**)	943 000 \$	944
	ii)	Médecine clinique (3.02**)	945 000\$	946
	iii)	Sciences de la santé (3.03**)	947 000 \$	948
	iv)	Biotechnologie médicale (3.04**)	949 000\$	950
	v)	Autres sciences médicales (3.05**)	1103	1104
d)	Sci	ences agronomiques		
	i)	Agriculture, foresterie et pêches (4.01**)	951	952
	ii)	Sciences animale et laitière (4.02**)	953 000 \$	954
	iii)	Science vétérinaire (4.03**)	955 000\$	956
	iv)	Biotechnologie agricole (4.04**)	957 000 \$	958
	v)	Autres sciences agronomiques (4.05**)	959 000\$	960
To		correspondant aux dépenses en R-D et au personnel en R-D de 2012 inscrits aux questions 9 (cellule 571) et 10.a) (cellule 326))	961 000 \$	962

^{**} Ces chiffres représentent les codes de l'Agence du revenu du Canada, dans le Guide pour le formulaire T661 (Annexe 1), T4088(F) Rév. 08. Pour obtenir des définitions complètes, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/t4088-11f.html.

Page 10 5530402102

DÉPENSES POUR LA R-D EXÉCUTÉE À CONTRAT OU SUBVENTIONNÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

15. DÉPENSES ENGAGÉES OU SUBVENTIONNÉES POUR LA R-D EFFECTUÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

		Au Canada	À l'étranger
		(milliers de \$CAN)	
a)	Total des dépenses exécutées en 2011 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1023	1024
b)	Total des dépenses exécutées en 2012 pour la R-D effectuée par d'a		σσσφ
	i) Société mère, société(s) affiliée(s) et filiales(s)	1001	1011 000 \$
	ii) Autres sociétés	1002	1012
	iii) Organismes privés sans but lucratif	1003	1013 000 \$
	iv) Instituts ou associations de recherche industrielle	1004	1014
	v) Hôpitaux	1005	1015
	vi) Universités	1006	1016
	vii) Organismes provinciaux de recherche	1007	
	viii) Autres (p. ex., particuliers, établissements d'enseignement non universitaires, gouvernements, etc.)	1008	1018
	Total des postes 15.b) i) à viii) pour 2012	1098	1099
c)	Total des dépenses projetées en 2013 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1025	1026
d)	Total des dépenses prévues en 2014 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1027	1028

Page 11 5530402112

AUTRES DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE

Une société peut obtenir de l'information fondée sur la R-D effectuée dans le passé par d'autres sociétés, organismes ou particuliers. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise dans le passé. À la section précédente, on vous demande de déclarer les dépenses engagées pour financer la R-D exécutée par des tiers à votre compte. À la présente section, on vous demande de déclarer uniquement les dépenses pour l'information et les droits relatifs à la R-D qui a déjà été exécutée par des tiers dans le passé, et les paiements que votre propre entreprise a reçus pour de l'information ou des droits relatifs à la R-D.

16. DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS PAR CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et des sociétés énumérées à la question 1.b) EN 2012.

		Dépenses effectuées		Paiements reçus		
		Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger	
			(milliers	de \$CAN)		
a) Soci	iété mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s)			X	
i)	Brevets	1029	1030	1031	1032	
ii)	Droits d'auteur	1033	1034 000 \$	1035	1036	
iii)	Marques de commerce	1037	1038	1039	1040	
iv)	Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1041 000 \$	1042	1043	1044	
v)	Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.)	1045	1046 000 \$	1047	1048	
	Total	1049 000 \$	1050 000 \$	1051 000 \$	1052	
b) Autr	res organismes ou particuliers		7			
i)	Brevets	1053	1054	1055	1056	
ii)	Droits d'auteur	1057 000 \$	1058	1059	1060	
iii)	Marques de commerce	1061 000 \$	1062	1063	1064	
iv)	Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1065	1066	1067	1068	
v)	Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.)	1069	1070	1071	1072	
	Total	1073	1074 000 \$	1075	1076	

Définitions

(équivalentes à celles de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr00143.html)

Brevet : Titre de propriété intellectuelle accordé par le gouvernement qui donne le droit d'empêcher autrui de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention.

Droit d'auteur : Protège les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation. l'enregistrement sonore et le signal de communication.

Marque de commerce : Mot, symbole ou dessin (ou combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'autres personnes sur le marché.

Dessin industriel : Les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un article manufacturé.

Topographie de circuit intégré : La configuration tridimensionnelle des circuits électroniques que l'on retrouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

Propriété intellectuelle : Forme de création qui peut être protégée par un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuit intégré.

TEMPS NÉCESSAIRE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE					
17. VEUILLEZ INDIQUER COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ MIS POUR REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE, Y COMPRIS LE TEMPS QU'IL A FALLU POUR RECUEILLIR L'INFORMATION.					
heure(s) heure(s) minute(s)					
INFORMATION DE LA P	ERSONNE-RESSOURCE				
Prénom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)	Nom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)				
Titre 0014					
N° de téléphone Poste	N° de télécopieur				
0017 0027	0016				
Adresse électronique	Date 0015				
	AAAAMMJJ				
DONNÉES SUR LA	R-D ÉNERGÉTIQUE				
18. EN 2012, CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE OU CELLES ÉNUMÉRÉES À LA QUESTION 1.b) ONT-ELLES EFFECTUÉ OU FINANCÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE?					
1401 1 Oui > Veuillez remplir le questionnaire ci-joint intitule	é « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie ».				
	personne-ressource à la page 4 du questionnaire ci-joint intitulé de technologie » et la retourner avec le présent questionnaire.				
DÉCLARATION RE	LIÉE AUX ÉCARTS				
Statistique Canada compare les réponses actuelles avec celles t	fournies pour la dernière période de déclaration.				
Veuillez décrire les raisons pour lesquelles surviennent des variation acquisition ou cession d'entreprises, fermetures, changements o					
En expliquant les changements ou les événements possibles, or	n pourrait éviter un suivi par Statistique Canada.				
1412					
1413					
1414					
1415					
1416					
1417					
1418					
1420					

Page 13 5530402132

	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX			
Nou	us vous invitons à faire part de vos commentaires ci-dessous.			
9920				
9913				
9914				
9915				
9916				
9917				
9918				
9919				
9921				

INFORMATION ET DÉFINITIONS

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Page 14 5530402142

Instructions de déclaration

- 1. Si vous remplissez un formulaire regroupé pour au moins deux sociétés apparentées, veuillez donner des chiffres regroupés pour toutes les questions (p. ex., les revenus, le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme « société déclarante » utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire regroupé est rempli.
- Prière de répondre à toutes les questions. Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir vos meilleures estimations.
- 3. Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant la réception. Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent questionnaire ou si vous avez des questions au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa (Ontario) K1A 0T6 Téléphone : 1-877-992-3999

Télécopieur : 1-888-883-7999

Définition de la R-D

La recherche et le développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

La recherche et le développement doivent être considérés comme des activités de recherche scientifique et de développement expérimental en sciences naturelles et génie uniquement et ne comprennent donc pas :

- i. la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- ii. le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- iii. la recherche en sciences sociales ou humaines,
- iv. la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- v. la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- vi. les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

Exemples:

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la recherche. L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification – le transistor – était du développement. L'application de ce dispositif à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs de télévision était du développement. La création de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est de la conception, pas du développement.

La recherche et le développement peuvent être effectués par une unité permanente de R-D (p. ex., une division de R-D) ou par une unité qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (p. ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'unité de R-D peut consacrer une partie de son temps à la mise à l'essai normale, au diagnostic d'anomalies ou à d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second cas, il ne faut tenir compte que de la partie de l'activité totale de l'unité qui constitue de la R-D.

Pour de plus amples renseignements, voir le paragraphe 63 du *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* (OCDE, 2002) et la section 37, règl. 2900 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Nota:

Toutes les dépenses attribuables à des activités de R-D doivent être déclarées, dans les dépenses pour les terrains et les bâtiments destinés spécifiquement au soutien de la R-D. Cette inclusion est différente du traitement des dépenses pour la recherche et développement admissibles au programme d'incitation fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

Interprétation

En général, la R-D industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales « normales » sont la production, les travaux de génie, le contrôle de la qualité et la mise à l'essai. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les éléments de travail qui, en soi, ne sont pas considérés comme de la R-D mais fournissent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans la R-D. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de secrétariat.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et que l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines pilotes font partie de la R-D. Toutefois, lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été menés de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût de l'outillage (dessin et essai) ainsi que le coût des plans de construction, de fabrication et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de réunir des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des unités normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres « prototypes » construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.

Page 15 5530402152

ACTIVITÉ	TRAITEMENT	REMARQUES
Prototypes, usines-pilotes	Inclure	Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations.
Contrats (questions 13.d) et 13.f))	Inclure	Tous les contrats exigeant de la R-D. Lorsque les contrats comprennent également d'autres travaux, ne déclarer que les coûts de R-D.
Recherche économique, étude du marché, études de gestion	Exclure	Toutes les activités en sciences sociales.
Contrôle de la qualité, mise à l'essai normale, modifications de style, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux besoins particuliers d'un client	Exclure	Même s'ils sont effectués par du personnel affecté normalement à la R-D.
Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz	Exclure	Inclure cependant les projets de R-D prévoyant l'utilisation de nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans ces domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ.
Génie	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de génie fournissant un apport direct à la R-D.
Dessin et conception	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de dessin et de conception fournissant un apport direct à la R-D.
Outillage, production expérimentale, diagnostic d'anomalies	Exclure	Toutefois, d'autres travaux de R-D peuvent être nécessaires par suite de ces activités.
Brevets et permis	Exclure	Tout le travail administratif et juridique afférent aux brevets et permis.

Définition du personnel de la R-D

Inclure les entrepreneurs autonomes et les employés qui se consacrent à des activités liées à la R-D travaillant « sur place » dans les bureaux, laboratoires, usines ou autres installations de la société déclarante et des sociétés énumérées à la question 1.b).

Personnel professionnel – Ce sont les chercheurs ou les gestionnaires de R-D. Il peut s'agir de scientifiques ou d'ingénieurs. Les chercheurs sont des professionnels qui se livrent à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et qui s'occupent également de la gestion des projets concernés. Les gestionnaires et les cadres chargés de la planification et de la gestion des aspects scientifiques et techniques du travail d'un chercheur font également partie de cette catégorie.

Techniciens et technologues – Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les scientifiques et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de technicien délivré soit par les autorités provinciales de l'éducation, soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique.

Personnel de soutien administratif – Personnel directement rattaché au programme de R-D, notamment des opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les sociétés de R-D.

Les résultats de cette enquête seront diffusés dans la publication intitulée **Recherche et développement industriels** (numéro 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024, 358-0140 et 358-0161.

http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi?subject=193#193. Veuillez faire une copie du questionnaire rempli pour vos dossiers.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide?

Téléphonez-nous au 1-877-992-3999 Statistique Canada

Merci d'avoir rempli ce questionnaire. Veuillez garder une copie pour vos dossiers.

Page 16 5530402162